L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 30 JANVIER 1889.

Soirée des Pauvres.

Les fêtes de toutes sortes se succèdent avec rapidité ; le carnaval de 1889 est jaloné de tout un programme indiquant que jamais cette période de plaisirs n'aura été mieux remplie, plus brillante à la Nouvelle-Orléans. Les efforts de nos hommes d'affaires les plus influents tendent à en rendre l'attraction plus puissante encore ; c'est un des moyens d'attirer ici les visiteurs ; l'on espère ainsi, et avec raison, servir aussi la cause de l'immigration et de nouveaux établissements permanents en Louisiane.

Au milieu de cette animation la Nouvelle Orléans ne perd point ses traditions de libéralité ; si elle fait large part à des plaisirs qui portent aussi en eux des germes d'avenir, elle n'oublie pas les Pauvres.

Du reste, comment ceux-ci pourraient-ils être négligés dans l'oubli ? Elles sont nombreuses les Sociétés qui se sont fondées ici, qui fonctionnent et sont pour les malheureux comme une garde du corps, veillant sans cesse sur eux.

Et la faction est d'autant mieux faite qu'elle est volontaire ; celles qui s'y relèvent—car vous savez qu'il s'agit ici de femmes surtout—sont profondément imbues de la sainteté du devoir, et leur zèle va en raison directe des obstacles rencontrés sur le chemin.

Parmi les membres les plus pratiques de ce Volontariat du bien, nous avons le devoir de nommer et de placer au premier plan les Dames Hospitalières Louisianaises. Fréquemment nous avons rendu hommage à leurs actes ; néanmoins jamais nos petits plaidoyers n'ont pu être, ne seront, à la hauteur de leurs grands mérites.

Ce qui est certain, c'est que nous comblerions bien des colonnes avec les noms des personnes dont elles ont soulagé l'infortune ; qu'elles ont parfois sauvées du désespoir.

Elles seraient jalousées par les Sœurs de Charité—cet exemple entre tous les exemples—si des dispensatrices de soins et d'aumône pouvaient jamais être jalouses les unes des autres.

Les charges des Dames Hospitalières furent toujours immenses, et Dieu nous est témoin qu'en aucun cas la lourdeur du fardeau ne leur arracha la plainte. La lutte se fait plus âpre pour elles, soit ; mais elle l'accepte avec courage, et il faut sur elles les ressources de cœur et d'esprit qu'elles y déploient.

Jamais la somme des misères à soulager ne fut aussi considérable que cette année, et jamais peut-être ces misères n'eurent plus de gravité.

Il en est qui vous toucheraient jusqu'au plus profond de votre être si nous vous en disions l'intensité ; si nous vous révélions les noms de qui les subit. Des femmes, des enfants, des vieillards, épuisés de besoins, sont là, n'ayant d'autre espoir de salut que l'intervention de ces Hospitalières si dignes de leur nom ; et celles-ci qui, à mesure qu'elles reçoivent, distribuent tout ce dont elles disposent, celles-ci comptent sur la libéralité toujours renaissante du public ; sur sa réponse aux appels qu'elles lui adressent périodiquement.

Les concerts se sont répétés assez fréquemment ces derniers temps ; beaucoup d'entr'eux donnés dans un but charitable ; et à tous, ou à peu près, on a retrouvé certains artistes de l'Opéra qui, seulement de passage en Nouvelle-Orléans, pourtant, s'intéressent aux infortunes, comme si celles-ci atteignaient quelqu'un de leur cercle.

Nous avons signalé déjà ces mouvements excellents ; et nous voici une fois de plus très heureux de constater que les Dames Hospitalières lui doivent en grande partie le splendide programme qu'elles offrent pour leur soirée d'après-demain vendredi.

Là en effet, dans un choix de morceaux dont nous vous avons donné les titres dimanche dernier, on entendra partie vocale : Mmes Lematte Solveyer, Vandriz Flachat, Mlle Hervey, Mlle Ghélayus ; MM. Berger, Maugé, Plaim, Claverie, Peguilian ; partie instrumentale : M. Ricci (violon) ; M. Meert (flûte) et M. Doucet, hautbois, le prix du Conservatoire de Paris, auquel, dimanche dernier, le public de l'Opéra faisait si bruyant accueil.

Cette soirée, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir le cachet artistique, aura lieu à la Salle Grunewald. Tous les détails n'en sont pas sous nos yeux en ce moment, mais nous savons qu'un buffet sera à l'hôte dont les dames feront les honneurs, à des prix exceptionnellement bas ; ce qui s'explique aisément d'ailleurs, puisque tous les articles mis en vente sont des dons dus à des personnes qu'on est invariablement sûr de retrouver quand il s'agit de participation à une fête de bienfaisance. Quant au prix d'entrée il est vraiment insignifiant : 50 cents.

Jamais cette bienfaisance ne se sera mieux exercée qu'en contribuant au soulagement des protégés si intéressants, si désolamment pauvres que les protégés des Dames Hospitalières Louisianaises.

Allez donc à ce concert de vendredi ; vous y entendrez des artistes éminentes ; allez y aussi et surtout pour l'œuvre elle-même. Qui sait, en effet, si parmi les secourus du lendemain ne se trouveront pas des êtres dont la vie a été bouleversée, ravagée par les circonstances, des êtres qui seront venus se mêler à vous ; dont vous aimiez à presser les mains et que l'indigence condamne aujourd'hui aux larmes, à la spléniade, à la nuit. Qu'une obole tombe de chaque main, les larmes se sécheront un instant ; un peu d'espérance donnera comme des voix consolantes à cette solitude ; une flèche de lumière viendra percer cette nuit.

Théâtre de l'Opéra.

Nous n'avons pu assister hier à la représentation du *Prophète*. On nous assure qu'elle a été supérieure encore à celle de la matinée qui, elle même, avait déjà été un grand progrès sur la première.

Demain, seconde représentation de *Mignon*, avec la distribution suivante : *Mignon*, Mme Vandiria-Flachat ; *Philine*, Mlle Hervey ; *Wilhem Meister*, M. Lafargue ; *Lothario*, M. Claverie ; *Laërte* M. Ducos ; *Frédéric*, M. Taillard.

Samedi en matinée : *La Traviata* ; le soir, le *Prophète* ; dimanche en matinée : *Freischutz*.

Le mercredi 6 février, une représentation extraordinaire sera donnée au bénéfice de la Direction (Mayer et Mauger). On annonce pour cette soirée de gala la reprise de *L'Etoile du Nord*.

On nous apprend que l'on s'inscrit très rapidement pour l'abonnement aux douze soirées supplémentaires annoncées par la direction.

Théâtre St. Charles.

Les pensionnaires de M. Philippe Salvini sont, en vérité, merveilleusement stylés. Ils sont là une centaine qui mènent très rondement, nous vous l'affirmons, les scènes dont ils ont charge. Il faut dire aussi que, pour mieux activer ce mouvement, ils ont l'avantage d'avoir quatre pattes au lieu de deux.

Le fait est que chiens, chevaux, singes, bouc s'entendent à miracle et qu'eux aussi on peut les appeler "l'heureuse famille." Une seule exception ; on ne pouvait mieux profiter au Conservatoire imaginé par M. Salvini pour les quadrupèdes. Ils sont là environ cent bêtes dont chacune a de l'esprit pour quatre.

Le public aurait grand tort de négliger ces représentations ; elles sont intéressantes pour tous, et font les délices des enfants spécialement

Ce sont de vraies saynètes que jouent ces animaux et c'est plaisir de voir comme ils sont à la réplique ; comme chacun attend son tour. Ce n'est point là qu'on trouverait un camarade tachant à écourter, d'étranglier l'effet d'un autre. A chacun sa juste part.

La troupe termine ses charmantes soirées samedi.

Aujourd'hui programme très varié ; demain, matinée et soirée.

Dimanche 3 février : *Lost in New York*.

Grand Opera House.

Mlle Lotta, restée toujours pleine d'entrain, de bric, paraîtra, ce soir pour la dernière fois, dans son joli rôle de *Parvenu*. On annonce pour cette soirée de gala la reprise de *L'Etoile du Nord*.

On nous apprend que l'on s'inscrit très rapidement pour l'abonnement aux douze soirées supplémentaires annoncées par la direction.

Académie de Musique.

Aujourd'hui—matinée et soirée avec M. Theo. Hamilton et sa troupe si justement populaire, dans la pièce, difficile à classer, mais qui a des côtés fort curieux : *Dr Jekyll & Mr Hyde*. Elle a fait beaucoup d'argent à New York, Philadelphie, Baltimore, et les représentations en ont été heureuses aussi à la Nouvelle-Orléans. L'ouvrage intéresse dans son étrangeté et M. Hamilton ne manque point de valeur comme comédien. Dans plusieurs des scènes de cette œuvre inégale, inédite aussi, il fait preuve de fine intelligence et de connaissance des planches.

Musée-Théâtre.

Nous sommes aux derniers jours du programme actuel, dont vous pouvez lire les détails à nos colonnes d'annonces. Ne perdez pas l'occasion de ce spectacle très divers.

Représentations de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1889.

Indications pour la Louisiane : Temps beau, plus chaud ; vents variables.

Température du 29 janvier 1889.

Thermomètre de A. L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	40	5
Midi	54	12
3 P. M.	54	12
6 P. M.	54	12

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Joseph Vaughn à Mlle Mahaly Smith.
Joseph Russell à Mlle Pauline Sicily.
Antonio Ilich à Mme M. Pugliavich.
John S. Miller à Mme E. Machado.
Albert Delille à Mlle Annie Neller.
Hamilton H. Shile à Mme H. Smith.
Wm. Robertson à Mlle Charlotte Winn.
John Wakefield à Mlle Rosine Lapeuble.

Naissances.

Mme Henry X. Benszech, une fille.
Mme Jas. F. Kelly, une fille.
Mme Francis E. Rodi, une fille.
Mme John Schwab, un garçon.
Mme Peter C. Burg, une fille.

Décès.

Mme E. O'Connor, 62 ans, 114 rue Orléans.
Alexandre Bienvenu, 63 ans, 359 rue Dauphine.
Marie Gibbs, 80 ans, Shakspeare Almhouse.
Bridget Lemmon, 18 jours, coin Labadie et Miro.
Cornelius J. O'Brien, 30 ans, 114 rue Prytanée.
Mary V. Johnson, 12 ans, 127 rue Rousseau.
Ann Crilhien, 64 ans, 74 rue Désirée.
Bridget Dominick, 70 ans, 56 rue Quartier.
Viola E. Douglas, 8 ans, 60 rue du Port.
Geo. Folger, 14 ans, rue Laurel coin Octavia.
Eugène S. Gauthier, 51 ans, Petites Sœurs des Pauvres.
Rév. Chas. Goodrich, 74 ans, 301 avenue Louisiane.
James M. Witherspoon, 31 ans.

Nouveaux cas de diphthérie rapportés comme suit :

Nos. 473 rue des Remparts, 457 rue Magazine et 601 rue Bagatelle.

Vente inscrite au bureau de l'annotateur des aliénations :

Joseph Rohrer à Mme J. Fernandez, un terrain borné par les rues St-Pierre, Galvez, Johnson et Promenade Carondelet, $250.

Mme O. R. Pugh à Daniel Darms, une portion de terre bornée par les rues Baronne, Carondelet, Iéna et Napoléon avenue, $200.

J. W. Hens à Mme F. Willenberg, quatre terrains bornés par les rues Cambronne, Cinquième, Madison et Plum, et un terrain formant le coin Léonidas et Plum, $1159.

M. et Mme C. Frentz à Joseph Bitteru, un terrain borné par les rues Chartres, Decatur, Port et St-Ferdinand, $1000.

Cour Civile. — Yale & Bowling contre Mme Bell & fils, pour $2,740 38.

Vve Gee Meirer contre John Varion, pour $300.

Martinez & Ross contre Mme Bell & fils, pour $1,520 45.

J. A. Bellinat contre son mari, pour obtenir le divorce.

Les successions Wm. A. Fauche et Mme Agnes Dahaden sont ouvertes.

Wm. Green contre la Crescent City R. R. Co., pour $500.

Paul L. Fourchy contre la N. O. City & Lake R. R. Co. Appel à un jugement de la 2me Cour de Civile.

Jean M. Deffes contre P. Maurer pour $143.65.

Wm. S. Lecte contre V. A. Thomas $400.

Eagle Cotton Gin Co. contre Frank Watson pour $415 28.

A. Adler & Cie contre Abe Michel pour $126 87.

Inventaire de la succession Henry Parr $10,158 30.

H. Guillotte contre A. Poincy.—Injonction prolongée aux dépens du défendeur.

Canal and Claiborne Railroad Company contre la Crescent City Railroad Company.—Pétition des demandeurs rejetée à leurs frais.

Cour Criminelle.—Section A.—Rob. Simpson, voies de fait, cautionnement ($250) confié à Mr. Fenner.

John Oirey, voies de fait, $10 ou 10 jours.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil s'assemble à 7 heures sous la présidence du Maire Shakespeare. 14 membres répondent à l'appel. M. Brittin propose d'attendre l'arrivée des deux membres qui manquent au *quorum*.

M. Prague s'oppose à tout délai et dit que, conformément à la Charte, le Conseil doit se réunir à 7 heures précises et, faute de quorum, ajourner immédiatement, l'assemblée ne pouvant prendre aucune décision, ni même fixer un délai, lorsqu'elle est en minorité. L'appel est fait sur la motion pure et simple de Prague, tandis que le 16me membre, M. Borman, entré, M. Prague sort et 15 membres seulement répondent à l'appel.

M. Keppler renouvelle la motion de fixer un délai ; la motion est accordée et M. Finley vient former le quorum. Comme l'appel est terminé, M. Prague rentre et la séance est ouverte par la lecture du message du maire ainsi conçu :

Mairie de la Nlle-Orléans,
Hôtel de Ville, 29 janvier 1889.

Au Conseil :

1. Le rapport du Trésorier pour la semaine finissant le 26 janvier 1889.

2. Rapport du commissaire de police et des édifices publics contenant des détails relatifs au déplacement de certaines lampes électriques et le compte-rendu du travail exécuté par les prisonniers pendant la semaine finissant le 28 janvier.

3. Communication du Président de l'Université Tulane contenant un détail des recettes et dépenses du Fisk Library pour l'année 1888.

4. Copie d'une résolution adoptée à une réunion du comité du Belt R. R. tenue le 19 janvier.

5. Communication de l'avocat de la ville contenant une lettre du commissaire des travaux publics et relative à certaines compagnies de chemins de fer qui ont refusé de se conformer aux clauses de leurs contrats.

6. Protestation des propriétaires de la rue Septième, entre St-Charles et Magasins, contre le pavage de cette rue avec du gravois ou tout autre pavage.

7. Communication du président de la N. O. Railway Belt Association, relative à l'écoulement des eaux des Lane Mills dans les ruisseaux de la rue Valence. Il demande au Conseil, avant de prendre aucune decision, de se livrer à une enquête plus minutieuse.

Communication des officiers qui commandent le 5e precinct et dans laquelle ils signalent l'état de la prison qui s'y trouve. Ils demandent au comité de police de faire une enquête, car les prisonniers enfermés dans ces cellules ne sont plus en sûreté.

Respectueusement,
Jos. A. Shakespeare,
Maire.

M. A. Delavigne est nominé par le Maire membre du comité de salubrité en l'absence de M. Hunter.

Pétition des habitants de la rue Valence et du voisinage des Lane Mills, pour obtenir que le Conseil oblige les propriétaires des Lane Mills à refouler dans le fleuve l'eau qui s'écoule de leur usine. Référé au comité de salubrité.

Lecture de communications de tous les officiers commandant les divers precincts pour obtenir un éclairage plus satisfaisant.

Le conducteur Thoman informe le conseil de la nomination de W. T. Patton au poste de *transfer clerk* et lui rappelle qu'il n'a pas encore voté les fonds nécessaires au paiement de cet officier.

La Graham Artificial Stone Co., demande l'autorisation de payer à titre d'essai et à ses frais la rue Julie entre Magasins et Foucher.

M. E. M. Purcell, qui s'était présenté à la dernière séance comme candidat au poste de sous-recorder, a adressé au Conseil une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'espérait pas être élu, parce que l'élection avait été préparée parmi les membres du Council en faveur de M. Hollander, par MM. Lache et Murphy. M. Landry arrête la lecture de cette missive dont il demande le renvoi à son auteur comme étant peu respectueuse.

Une seconde lettre d'un des autres candidats, M. P. Rose, est lue et renvoyée à son auteur.

MM. D. W. Richardson et R. N. Buling demandent à obtenir le contrat pour le pavage de la rue Colisée de Jackson au Felicity Road avec du gravier Gloster.

Communication du maire appelant l'attention sur le manque de fond sur la rive du fleuve, causé par les machines T. P. R. R. Référé au comité des rues et débarcadères qui la transmettra au commissaire des travaux publics qui, après avoir fait une enquête, ordonnera à la compagnie de faire les améliorations ou réparations nécessaires dans l'espace de 6 mois.

Les travaux devront être approuvés par le voyer.

Le Maire demande que le rapport du commissaire Leche relatif au refus de la Spanish Fort R. R. Co. de faire réparer la rue Bienville, soit soumis à l'avocat de la ville qui prendra immédiatement les mesures nécessaires.

Pétition de la Rosetta Gravel Co. pour obtenir l'autorisation d'établir un embranchement à la voie du N. O. Louisville and Texas R. R. Référé au comité des rues et débarcadères.

Communication des propriétaires de la rue Foucher, qui protestent contre le pavage de cette rue avec du gravois.

L'ordonnance exigeant des institutions subventionnées par la ville, qu'elles soumettent un rapport mensuel, est lue et la discussion en est renvoyée à huitaine.

Le comité du budget présente une communication relative à la perception des taxes et licences de l'année 1889, qui n'ont pas été payées.

M. Claiborne est d'avis qu'il n'y aura personne pour se charger du contrat à 5 0/0.

M. Claiborne offre un amendement consistant à offrir au contracteur une simple commission sur ses perceptions. L'amendement de M. Claiborne est adopté, mais l'ordonnance tout entière telle qu'elle est amendée est rejetée par 8 contre 16, le Conseil refusant par ce fait de se conformer à l'art. 7 de la loi 135 de 1888.

Le comité de finances propose d'inscrire de nouveau sur les rôles de mars et avril, d'où ils avaient été injustement rayés, les noms de J. Garvy, Mat. Harvey, Mme Connell, Mme Donahue et J. Donahue. Voté.

Du même comité, une ordonnance accordant à l'avocat de la ville $150 pour payer les frais du procès intenté au Bureau des assessours.

M. Hall propose de référer la demande au comité du budget pour savoir où l'argent sera pris.

M. Claiborne annonce que la somme est déjà votée dans le budget. M. Hall insiste, et de vive voix le conseil adopte sa motion et l'ordonnance est référée au comité du budget.

Le comité des finances propose d'ordonner au contrôleur de dresser un compte spécial des dépenses faites pour le drainage. Voté.

Le comité d'améliorations offre d'autoriser S. S. Coleman et fils, à placer une machine à vapeur au coin des rues Clio et Liberté. Voté.

Le comité d'éclairage propose de rembourser à la Electric Light Co. la somme de $640 48 déduite par erreur sur la note de décembre, les déductions à dater du 1er octobre étant faites en vertu d'un compromis.

MM. Brittin et Claiborne affirment que les déductions primitives étaient correctes et conformes au contrat, le compromis n'en saurait entraîner l'annulation.

Après discussion, la question est envoyée au comité d'éclairage.

Pétition des habitants de la rue St-Charles dans la partie supérieure des 4me et 6me districts, pour obtenir treize nouvelles bouches à incendie. Référé au comité des eaux et drainage.

M. Doubat donne lecture d'une lettre de M. Jos. Bowling, président du comité exécutif de la Citizens' Drainage and Paving Association. Cette lettre est ainsi conçue :

Nlle-Orléans, 29 janvier 1889.

A l'Hon. Maire et au Conseil de Ville.

En ma qualité de président du comité exécutif de l'Association de drainage et de pavage, j'ai l'honneur de vous soumettre la copie d'une ordonnance nommant une commission chargée de surveiller le pavage et le drainage de la ville.

Elle a été rédigée avec soin et représente l'opinion du comité tout entier ; je pense qu'elle recevra à la fois votre attention et votre approbation. Lorsque cette ordonnance sera adoptée notre intention est de présenter au Conseil aussitôt qu'elle aura été signée par le nombre légal de citoyens, une pétition demandant un scrutin des contribuables pour voter la perception d'une taxe spéciale de 3/100 au dollar pendant 10 ans pour compléter le produit en vertu des clauses de cette ordonnance au drainage et pavage de la ville.

Le déplorable état de quelques-unes de nos rues, le manque d'un système de drainage à la fois convenable et continu et surtout le manque de fonds font ressortir la nécessité d'une taxe et nous pensons que la nomination d'une commission pour surveiller le drainage et le pavage comblera le vœu de la population.

Le vote de cette taxe et l'organisation de ces travaux essentiels feront marque dans l'histoire de la Nouvelle-Orléans et nous feront faire un grand pas vers une ère nouvelle de prospérité.

Croyant avoir toute votre sympathie et espérant obtenir votre appui, j'ai l'honneur de rester votre obéissant serviteur,

Joseph Bowling,
Président du comité exécutif.

L'ordonnance en question est lue par le secrétaire, et, sur motion de M. Dunbar, est référée au comité des eaux et du drainage, qui se réunira vendredi à 7 heures. Le public et les membres du Conseil sont invités à assister à cette réunion.

M. Delavigne demande la lecture de la résolution obligeant le maire à prendre les mesures nécessaires pour faire percer la rue Foucher, de Tonnelle à Royaux. Cette résolution jouera à l'avocat de la ville la même obligation.

M. Delavigne soutient qu'il sera nécessaire d'exproprier certains propriétaires, bien que l'avocat de la ville prétende que ceux-ci soient obligés de fournir le terrain gratuitement.

L'ordonnance est votée.

Sur motion de M. Brittin, le maire est autorisé à signer avec M. B. Klotz le contrat pour la fourniture du pain aux institutions publiques.

M. Stoulig propose de réduire de quatre pieds le trottoir de la rue Levée, de Madison à Marie, 7me district, pour élargir la rue devenue trop étroite depuis la construction de la nouvelle levée. Référé au comité des rues et débarcadères.

M. Lynd propose de demander au voyer de dresser les plans et préparer les spécifications pour la reconstruction et la réparation du poste de police du 2me precinct. Voté.

M. Hall conformément à l'article 74 des réglements du conseil annonce qu'il demande un amendement à l'article 1 de ces réglements consistant à changer l'heure de réunion et de la fixer à 7:30 heures pour toute l'année.

M. Prague reprend sa discussion à ce sujet.

M. Woods propose de demander au voyer un plan des quais, fixant le nombre de pieds carrés occupés par les divers propriétaires. Voté.

M. Stoulig propose de demander au commissaire de police et des édifices publics d'exiger de M. L. Z. Ragan, contracteur pour les fourrières, la construction de fourrières dans chacun des districts compris dans son contrat. Voté.

Le Conseil ajourne après lecture de plusieurs ordonnances référées aux divers comités.

Sport.—28me réunion.—Le résultat des courses d'hiver, favorisées par une splendide journée, a été comme suit :

1re course—1 1/2 mille.
1. Joshua, Stevenson, 1 encolure.
2. Electricity, Saden, 6 longueurs.
3. Gabe City Warwick.
Durée. 0.59.

2me course—3/4.
1. Rollin Horsby, Saden, 3 longueurs.
2. Wild Boy, Goodale, 10 longueurs
3. Kensington, Gardner.
Durée, 1.23 1/4.

3me Course, 5/8—1. Regardless, Stevenson, 1 nez ; 2. Lord Grosvenor, O'Hara, 8 l. ; 3. Florian, Thompson. Durée, 1.12 1/2.

4me Course, 13/16—1. Doubt, O'Hara, 6 l. ; 2. Morna, Morroghan, 1 1/2 ; 3. North, Soden. Durée, 1.35 1/2.

Bris de paix.—Hier matin à 4 heures, une négresse de 24 ans nommée Lavinia Turner a été arrêtée dans un char de la rue Dauphine, à l'intersection de cette rue avec la rue Champs-Elysées. Le conducteur a appelé la police qui a emmené cette femme au poste sur l'accusation de bris de paix et langage obscène.

Brûlée. — Hier matin les voisins d'une nommé Mme Roberts, habitant rue Royale No 232 et âgée de 60 ans, sont entrées chez elle et l'ont trouvée carbonisée devant une cheminée. On ignore dans quelles circonstances la malheureuse s'est brûlée.

Paragraphes.—Les Chinois ont demandé hier au maire l'autorisation de célébrer leur jour de l'an aujourd'hui en tirant des pétards.

—M. Michel Civine a porté hier matin, devant le recorder Murphy, une accusation d'attaque à main armée contre un nègre du nom de Wm Osborne, qui l'a attaqué lundi soir au coin des rues Camp et Gaiennie.

—Le chef de police a été nommé, par la Mississippi Fire Co. No 2, délégué à la Firemen's Charitable Association, en remplacement de feu le juge Geo. H. Braughn.

—Barrow Carron, un vieillard de 90 ans que l'on transportait de chez lui en voiture Pacific et Jackson, est mort en route.

—Les réparations que l'on avait projeté de faire à la douane vont être entreprises incessamment, les contrats venant d'être signés.

Curiosités anthropologiques.

Les longues chevelures ne courent pas les rues ; avec beaucoup de persévérance, on peut encore—écrit M. Henri de Parville, dans le *Journal des Débats*—découvrir des cheveux longs de 1m20 et même de 1m40. Autrefois, dans l'Amérique centrale, nous avons mesuré suif des femmes mosquitos des cheveux qui traînaient presque sur les talons ; on en trouverait sans doute de pareils en 1889. Les cheveux, passe ; mais la barbe ? Les très longues barbes, bien qu'à coup sûr elles ne valent pas les beaux cheveux, n'en sont pas moins très rares. Cependant, on vient d'en signaler une particulièrement remarquable et qui a poussé en pleine France. Le fait n'est pas douteux puisqu'il est confirmé par un certificat légalisé par le maire de Montluçon. Le propriétaire de cette barbe s'appelle Louis Coulon ; il est né à Vandenesse, canton de Moulins-Engilbert (Nièvre). C'est un excellent ouvrier mouleur en fonte qui travaille à l'usine Forey près Montluçon ; il a aujourd'hui soixante-trois ans. A l'âge de douze ans, le jeune Coulon se servait déjà du rasoir ; il s'en fatigua vite et, à quatorze ans, il voyait s'étaler sur sa poitrine une barbe de 30 centimètre de longueur. A vingt ans, la barbe atteignait 1 mètre ; aujourd'hui, elle mesure 2m 32, et son propriétaire affirme qu'elle pousse toujours. Elle était noire ; maintenant, elle est grise. Coulon mesure 1m 59 ; quand il marche, il est obligé de soutenir sa barbe à la main ; il la laisse descendre jusqu'aux pieds, relève l'extrémité sur son bras droit plié et la barbe retombe de l'autre côté plus bas que le genou ; quand il s'entoure le cou avec, on dirait d'un de ces grands boas si en vogue en ce moment, c'est une barbe à dimension bien innsitée.

Il ne faudrait pas, toutefois, en conclure que c'est une barbe unique ; nous n'en jurerions pas ; il y a eu quelques précédents ; mais l'on ne saurait dire si ce chiffre de 2m32 a été réellement atteint ou dépassé ; la question n'a pas été sérieuse pour que nous nous permettions de la trancher. M. Gaston Tissandier rappelle, du reste, un autre exemple qui remonte au seizième siècle. Cette autre barbe était allemande. "Ranher, gentilhomme allemand, se rendit fort célèbre au seizième siècle par sa grande force, par la beauté de sa taille ; surtout par sa barbe qui était d'une longueur si extraordinaire qu'elle lui descendait jusqu'aux pieds et remontait jusqu'à la ceinture, de manière qu'il était obligé de la rouler sur un bâton. Il en était si glorieux, qu'il allait rarement sans cornes, mais presque toujours à pied, afin de l'étaler avec plus d'avantage, la portant quelquefois déployée comme un drapeau et la laissant flotter au gré du vent. Lorsqu'il mourut, elle fut coupée en deux morceaux et conservée précieusement."

Je crois, positivement, que la barbe de Montluçon est plus grande.

Calino racontait qu'à son retour de Versailles à Paris, un voyageur ayant commis l'imprudence de monter sur la plateforme d'un wagon, avait eu la tête enlevée au moment où le convoi passait sous un pont.

—Et il n'a rien dit ?

—Si fait, il s'est écrié : "N'accusez personne de ma mort, je suis victime de mon imprudence !"

Ce n'est pas d'aujourd'hui que Calino est intendant chez le duc de B.....

Calino était très attaqué l'hiver dernier de Naples, où le duc se trouve en voyage, apprend que le duc est à toute extrémité.

—Vite ! s'écrie Calino, qu'on étende de la paille devant l'hôtel.

A propos de la reprise d'"Athalie," une table du Chat Noir :

—Racine !..... Mendelssohn !.....

—Laisse donc ! au tas de farceurs qui viveut sur leur renommée ! Racine, moi qui te parle... je ferais demain *Athalie*... Eh bien ! ça ne ferait pas vingt sous de recette.

Un parasite qui s'était glissé à un grand dîner, passait joyeusement en revue une demi-douzaine de verres alignés devant son assiette.

A ce moment, le domestique s'approche de lui et lui offre du vin. Il tend le plus petit de tous ses verres :

—Pourquoi, demande-t-il, lui dit le larbin, c'est du vin ordinaire.

—Raison de plus : je garde le grand pour les vins de dessert.

Au restaurant.

—Garçon, vous me comptez six sardines quatre francs ; c'est cher.

—En effet, mais monsieur m'a demandé des sardines.....salées.

L'ECZEMA PEUT ETRE GUÉRI

Les Eczemas les plus cuisants, les plus humiliants, les plus écailleux et qui démangent le plus sont guéris par les Remèdes Cuticura, quand les médecins et tous les autres remèdes échouent.

J'ai été affligé depuis le mois de mars dernier d'une maladie que les médecins appellent Eczema. Ma figure était couverte de croûtes et de plaies, et la démangeaison et la brûlure étaient presque intolérables.

Voyant vos Remèdes Cuticura si hautement recommandés, je suis arrivé à la conclusion de les essayer, employant le Cuticura, le Savon Cuticura et le Résolvent Cuticura intérieurement pendant quatre mois. Je me dis guéri, et en reconnaissance de cela, je fais cette déclaration publique.

Mme Clara A. Frederick,
Broad Brook, Conn.

Eczema de trois ans guéri.

Les Remèdes Cuticura sont les plus célèbres médicaments sur terre. J'ai eu le plus mauvais cas de Salt Rheum dans ce pays. Ma mère l'a eu pendant trois ans, et elle en a eu de la mort. Je crois que le Cuticura l'aurait sauvée. Mes bras, ma poitrine et ma tête étaient couverts d'eczema pendant trois ans, qu'aucun remède ne put soulager ou guérir jusqu'à ce que j'ai employé le Cuticura Résolvent.

J. W. Adams, Newark, O.

Eczéma sur les enfants guéri.

Mon enfant était affligé d'un eczema sur sa figure, son cou, sa tête, ses oreilles et tout le corps. Il n'était qu'une masse de croûtes, et nous avons dû le garder constamment les mains liées pour l'empêcher de se gratter. J'ai dépensé des piastres en remèdes sans effet ; mais après avoir fait usage d'un flacon de Cuticura et un savon Cuticura, l'enfant a été entièrement guéri. Je ne saurais trop vous remercier pour cela.

F. W. Brown,
12 rue Mull, Brooklyn, E. D., N. Y.

Eczema sur les mains guéri.

Il y a deux ans et demi j'ai eu un Salt Rheum sur mes mains droites. Cela s'est déclaré en plaies blanches accompagnées d'une terrible démangeaison et le mal s'est propagé graduellement jusqu'à ce qu'il ait gagné tout le revers de la main. La maladie a pris une nature très mauvaise sur mes mains droites. J'ai essayé plusieurs remèdes, mais impossible de trouver de guérison que lorsque je suis venu à bout du Remède Cuticura qui m'a amené une guérison prompte et permanente.

James P. Kearney,
284a rue Wood, Detroit.

Vendu partout. Prix, Cuticura, 50c. ; Savon 25c. ; Résolvent, $1. Préparé par le Potter Drug and Chemical Co., Boston, Mass.

Faites demander "Comment guérir les maladies de peau", 64 pages, 50 illustrations et 100 témoignages.

BEBES. La peau et le cuir chevelu des bébés bien préservés et embellis par le Savon Cuticura Médicamenté.

Un mot au sujet de Catarrhe

"C'est la membrane muqueuse, cette remarquable enveloppe semi-fluide entourant les tissus délicats des organes de l'ouïe, de l'air et des aliments où le catarrhe a son siège. Une fois établi, il mange les parties les plus vitales, et fait que la vie n'est qu'une maladie et une misère de longue haleine, engourdissant le sens de l'ouïe, entravant le pouvoir de la parole, détruisant la fécundité de l'odorat, altérant l'haleine et tuant les plaisirs raffinés du goût. Insidieusement en se déclarant d'abord par un simple froid à la tête, il assaillit l'enveloppe membraneuse et enveloppe les os rongeant les couches délicates et causant l'inflammation, l'alourdissement et la mort. Rien moins qu'une éradication totale ne peut donner la santé au patient et tous allégements sont simplement des souffrances retardées consistant à une fin fatale. Sanford's Radical Cure, par "l'inhalation" et prise à "l'intérieur" n'a jamais failli ; même quand la maladie a fait des progrès considérables et tant les parties délicates, l'ouïe, l'odorat et le goût ont été recouvrés, et la maladie entièrement chassée."

Le Sanford's Radical Cure, consiste en une bouteille du Radical Cure, une boîte de Catarrhal Solvent, et un Inhalateur Améliorés gentiment enveloppés dans un paquet, avec directions complètes ; prix $1 00.

Potter Drug & Chemical Co., Boston.

DOULEURS aux ROGNONS

Efforts et Faiblesses.

Soulagés en une minute par ces merveilleux Antidotes de la Douleur, de l'inflammation et de la Faiblesse, le Cuticura Anti-Pain Plaster. Le premier et le seul analgésique qui fortifie en tue la douleur. Spécialement adapté pour soulager immédiatement et promptement les douleurs des rognons et utérines et faiblesses. Garanti grandement supérieur à tous les autres emplâtres. Chez tous les pharmaciens, 25 cents, cinq pour $1.00, ou affranchissement gratuit de Potter Drug and Chemical Co., Boston, Mass.

13 oct—mer, ven, dim

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

La situation en France.

Paris, 29 janvier—On assure que M. Floquet, chef du cabinet, n'a nullement l'intention de saisir la Chambre d'un projet de loi anti-boulangiste ; il ne demandera pas non plus la dissolution de la Chambre. Mais il proposera le rétablissement du scrutin d'arrondissement. La coalition boulangiste, de son côté, ne fera aucune manifestation et attendra que le gouvernement commette une faute pour en profiter.

On croit que le ministère Floquet succombera quand celui-ci demandera l'urgence pour la proposition du rétablissement du scrutin de liste. M. Goblet et M. de Freycinet aspirent, dit-on, au poste de premier ministre. Le poste le plus important dans le nouveau cabinet sera celui de ministre de l'intérieur, parce que c'est lui qui devra organiser les élections générales qui auront probablement lieu au mois de mars. Les partisans du général Boulanger déclarent nettement que celui-ci sera président dans un mois, si le gouvernement commet la moindre erreur.

M. Reinach demande dans la *République Française* qu'il soit établi un gouvernement capable de défendre les libertés publiques, de réprimer toute tentative de désordre et de prévenir les dictatures. Il ajoute : "Nous ne saurions trouver un pareil gouvernement parmi les radicaux."

Vienne, 29 janvier—Le *New Free Press* de Vienne, s'exprime ainsi au sujet du général Boulanger : "Si le président Carnot fait un appel sérieux à la France entière pour décider de son gouvernement, le pays se refusera peut-être à remettre ses destinées entre les mains d'un aventurier politique. Paris, en élisant le général Boulanger, a exprimé clairement son désir de la revanche. L'exécration du monde entier frappera la nation qui suscitera la prochaine guerre en Europe."

La *Fremden Blatt* accuse les radicaux de France d'avoir placé ce pays dans la situation où il se trouve maintenant. M. Ferry serait peut-être, dit-il, l'homme le plus propre à former le nouveau cabinet, mais son intervention pourrait causer de nouvelles dissensions. M. Waldeck-Rousseau serait préférable. La république parlementaire doit combattre la création d'une dictature radicale qui pourrait devenir conservatrice. Si le président Carnot ne sort pas de sa réserve, en moins d'un an le boulangisme sera maître de la France.

Le *Grazdanin*, de St-Pétersbourg, dit que les vues du général Boulanger sont énigmatiques et qu'il est tenu de s'expliquer en toute franchise.

Le *Journal* de St-Pétersbourg et le *Norest* disent que l'élection du général Boulanger est un avertissement pour la République ; si elle veut se sauver, il faut qu'elle agisse avec vigueur.

Remerciements du général Boulanger aux électeurs.

Paris, 29 janvier—Le général Boulanger, dans une lettre, remercie les électeurs du département de la Seine, il dit : "Je suis encore sous le coup de la profonde émotion que m'a causée la merveilleuse démonstration de dimanche. Je sens le besoin d'exprimer, sans retard, ma gratitude à l'admirable population qui a si bravement marché en rangs serrés contre la coal